

Annonce



N° 2015-11

**Objet: Changement de règlement proposé – Temps alloué : deux semaines
Pneus à crampons**

Date: Le 21 décembre 2015

Changement de règlement proposé : commentaires des compétiteurs

Raison de ce changement :

Le comité du règlement technique a étudié trois différentes propositions de changements de règlement concernant l'usage de crampons pour pneus DOT dans les rallyes nationaux sanctionnés par CARS qui ont lieu dans les régions qui permettent l'usage de pneus de rue à crampons au moment de la tenue du rallye. À la suite de la recommandation du comité du règlement technique, le conseil de CARS a approuvé le changement de règlement suivant pour une période de commentaires de deux semaines. Ce changement de règlement, s'il est adopté, sera en vigueur dès le début de la saison 2016.

Changement de règlement

12.4.3 Crampons à pneus

~~Les crampons ou autres dispositifs à matériaux durs insérés dans un pneu ne sont pas permis sauf dans les cas suivants :~~

~~Lors de rallyes régionaux tenus dans une province qui permet les pneus à crampons pour la rue, la région CARS qui sanctionne l'événement peut permettre l'usage de pneus à crampons pour la rue. Lors d'événements à double statut, les compétiteurs inscrits à la partie nationale du rallye n'ont toujours pas le droit d'utiliser de pneus à crampons, même s'ils sont aussi inscrits à la partie régionale de l'événement.~~

Les pneus à crampons seront acceptés lors de rallyes d'hiver dans les juridictions qui permettent l'usage de pneus à crampons si le Règlement particulier de l'événement le précise. Dans les rallyes qui présentent un volet national et un volet régional en même temps, le Règlement particulier devra préciser l'usage de crampons pour chaque volet.

But

L'idée de consentir à monter des pneus à crampons sur des véhicules de compétition est de permettre aux équipages d'utiliser des pneus d'hiver de rue munis de crampons de rue ordinaires destinés à des véhicules pour passagers, afin d'offrir une tenue de route améliorée dans certaines conditions, à un coût raisonnable pour les équipages.

Les pneus à crampons peuvent être utilisés lors des rallyes d'hiver du CRC, selon les paramètres suivants :

1. Les crampons ne peuvent dépasser de plus de 3,5 mm de la face du pneu et répondre aux spécifications TSMI pour les grandeurs 12, 13, 14 et 15 pouces. Le crampon ne doit avoir à sa base qu'un seul rebord, un corps cylindrique et une pointe en carbure d'un diamètre maximum de 2,5 mm.
2. Les crampons Nokian Eco Studs 8 sont permis mais ne doivent pas dépasser de plus de 3,5 mm de la face du pneu.
3. Les crampons doivent être posés dans des pneus DOT que le fabricant considère aptes à recevoir des crampons et qui sont produits avec des trous moulés, expressément conçus pour retenir les crampons.
4. Chaque pneu ne peut compter plus de 130 crampons quelle que soit la grandeur du pneu.
5. Les crampons artisanaux, de compétition, de spécialité, hors-route ou fabriqués sur mesure sont interdits.
6. Les crampons sont permis dans toutes les classes.

Le conseil de CARS aimerait recevoir vos commentaires pas plus tard que 4 janvier 2016. À partir de vos commentaires, le conseil de CARS publiera un avis de changement de règlement dans un BULLETIN avant le début de la saison de rallye 2016.

Veillez adresser vos commentaires à technical@carsrally.ca.